

**Arrêté des ministres des finances et des affaires sociales du 4 février 2002, portant approbation des statuts de la mutuelle des agents de l'office des terres domaniales.**

Les ministres des finances et des affaires sociales,

Vu le décret du 18 février 1954 sur les sociétés mutualistes et notamment ses articles 4 et 6,

Vu l'arrêté du 26 mai 1961 portant établissement des statuts type des sociétés mutualistes.

Arrêtent :

Article unique. - Les statuts de la mutuelle des agents de l'office des terres domaniales annexés au présent arrêté sont approuvés.

Tunis, le 4 février 2002.

*Le Ministre des Affaires Sociales*

**Hédi M'henni**

*Le Ministre des Finances*

**Taoufik Baccar**

*Vu*

*Le Premier Ministre*

**Mohamed Ghannouchi**

**MINISTERE DE L'INDUSTRIE**

**NOMINATIONS**

**Par décret n° 2002-210 du 5 février 2002.**

Monsieur Mohamed Ridha Miladi, analyste, est chargé des fonctions de directeur des affaires administratives et financières à la direction générale des services communs au ministère de l'industrie.

**Par décret n° 2002-211 du 5 février 2002.**

Monsieur Afif Mabrouki, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef de service de l'approvisionnement et de la distribution des produits finis à la direction générale de l'énergie au ministère de l'industrie.

**MINISTERE DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI**

**NOMINATION**

**Par décret n° 2002-212 du 4 février 2002.**

Monsieur Hamadi Boulares, administrateur en chef, est chargé des fonctions de directeur général des services communs au ministère de la formation professionnelle et de l'emploi.

**MINISTERE DU DEVELOPPEMENT  
ECONOMIQUE**

**NOMINATION**

**Par arrêté des ministres du développement économique et de l'équipement et de l'habitat du 4 février 2002.**

Madame Zeineb Mizouni et Monsieur Abdelmajid Youssef sont nommés administrateurs représentant respectivement l'Etat et l'agence foncière d'habitation au conseil d'administration de la société nationale immobilière de Tunisie, et ce, en remplacement de Messieurs Mohamed Zbiba et Ridha Basli.

**MINISTERE DU COMMERCE**

**NOMINATION**

**Par décret n° 2002-213 du 4 février 2002.**

Monsieur Mohamed Aouini, administrateur en chef, est chargé des fonctions de directeur général de la qualité, du commerce intérieur et des métiers et services au ministère du commerce.

**MAINTIEN EN ACTIVITE**

**Par décret n° 2002-214 du 4 février 2002.**

Il est accordé à Monsieur Hédi Ben Romdhane, président-directeur général du centre de promotion des exportations, une dérogation pour exercer dans le secteur public, et ce, pour une période d'un an à compter du 1er avril 2002.

**MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE**

**NOMINATIONS**

**Par décret n° 2002-215 du 4 février 2002.**

Le Dr. Ben Emna Rafiâa épouse Nouira, professeur hospitalo-universitaire en médecine à la faculté de médecine de Sousse, est nommée directeur de l'école supérieure des sciences et techniques de la santé de Sousse, pour une période de trois ans.

**Par décret n° 2002-216 du 5 février 2002.**

Monsieur Mongi Barouni, administrateur en chef de la santé publique, est chargé des fonctions de directeur d'un établissement hospitalier de la catégorie "A" au ministère de la santé publique (hôpital régional de Bizerte).

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 81-1130 du 1er septembre 1981, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages attribués à l'emploi de directeur d'administration centrale.